

du Canada à l'intention d'adopter des mesures, et des mesures énergiques, pour faire revenir dans les limites de notre propre territoire tous nos compatriotes établis aux États-Unis qui désirent revenir vivre au milieu de nous. Vous comprenez, messieurs, que dans un banquet comme celui-ci, il faut m'excuser si je ne donne pas tous les détails du projet ministériel que nous nous proposons de présenter à la prochaine session. Mais il est bon, dans tous les cas, que vous sachiez que nos compatriotes des États-Unis, qu'ils soient d'origine française ou d'aucune autre, ne sont pas oubliés, et que nous ferons avec le plus grand plaisir tout ce qui peut être fait pour les ramener dans ce pays.

Voilà ce qui a été hautement proclamé, en octobre dernier, par le ministre des travaux publics, comme étant le quatrième grand titre à la confiance du public, et il a mis la chose sur un pied d'égalité avec les trois autres dont j'ai parlé; la Confédération, la politique nationale et le chemin de fer du Pacifique canadien. Il a annoncé la formation d'un projet, la décision du gouvernement et sa détermination de déposer dans le cours de cette session, un projet quelconque pour arriver à cette fin. Est-ce que ce paragraphe insignifiant relatif au transport à bon marché par terre constitue le grand projet de l'honorable monsieur? Est-ce cela, ou est-ce autre chose? Et si c'est quelque autre chose—si c'est quelque chose de comparable à la grandeur, pour ne pas dire la haute éloquence du langage dont l'honorable monsieur s'est servi pour faire connaître ce projet à ses amis de Montréal, comment se fait-il que nous entendions parler du transport par terre à bon marché et que nous n'entendions rien dire du grand projet de rapatriement mentionné par l'honorable monsieur? Pourquoi est-il question du moindre projet omet-on le plus considérable? Pourquoi, dans une assemblée des conservateurs de Montréal, annonce-t-on un projet égal en importance à la politique nationale, au chemin de fer du Pacifique canadien, et à la confédération des provinces, alors que le discours du Trône même n'en contient pas un seul mot à l'adresse du Parlement? J'ai dit, M. l'Orateur, qu'il y avait de la misère dans la ville où je réside et que la chose venait en partie de circonstances spéciales, et n'était pas due entièrement aux circonstances auxquelles j'ai fait allusion. La chose est due à l'immigration. Je ne suis pas disposé à dire en ce moment qui est responsable de ces circonstances, mais je dis qu'il est triste de voir que la partie de notre population qui s'y trouve soit placée dans les circonstances où on la voit. Et je répète ce que j'ai déclaré dans des occasions précédentes, que tout en reconnaissant que le pays devrait préparer et encourager un système d'immigration; tout en reconnaissant que nous devrions voir à ce que ceux que nous voulons voir revenir soient appelés et bienvenus ici, il faut cependant user de discrétion.

Et le projet de l'honorable monsieur qui consiste à assister les passagers, projet qu'il prétend se borner à la classe agricole, est, en tant que je puis le comprendre, dans la pratique, destiné à amener dans le pays, au moyen de l'argent du gouvernement, une certaine classe de gens pour lesquels nous n'avons pas de place, savoir: les ouvriers et les artisans. Je crois que l'on a amené dans le pays, sous les auspices du gouvernement et en partie avec l'argent fourni par lui, un grand nombre de gens qui auraient mieux fait de rester chez eux.

Les honorables membres qui ont pris la parole ont parlé de la législation que l'on se propose d'adopter pendant la session. La chose n'est pas très nouvelle pour nous, car, à la dernière session, on nous a présenté ces bills-là. Je n'ai pas l'intention de répéter, au sujet de ces bills, ce que j'ai dit l'année dernière. À l'ouverture de la session, j'ai fait remarquer ce qui, d'après moi, était le véritable point de vue sous lequel nous devions envisager le bill concernant la franchise électorale; je ne répéterai pas aujourd'hui ce que je disais alors. On a présenté ce bill à la Chambre, on l'a soumis au pays, mais celui qui en est l'auteur n'a pas encore eu l'avantage de l'expliquer. Les observations que je pourrais avoir à faire à propos de ce projet de loi, je les réserve pour le jour où il nous en expliquera les différentes clauses. Je dirai seulement que lorsque j'ai parlé à la dernière ses-

M. BLAKE.

sion, je ne savais pas et ne pouvais pas savoir que ce projet renfermerait une disposition aussi reprochable, aussi arbitraire, aussi inattendue que celle que l'honorable monsieur proposait alors, et—je l'espère—qu'il ne se propose pas d'incorporer dans le bill qu'il est sur le point de présenter, savoir: la disposition relative à la nomination de reviseurs.

Quant au bill relatif aux manufactures, il y a une autre raison pour ne rien dire aujourd'hui, car l'honorable monsieur déclare que ce bill doit être présenté avec de nouveaux amendements. J'espère seulement que lorsqu'il sera présenté, il protégera les artisans de tout âge et de tout sexe, de ce pays, avec autant d'efficacité qu'on le fait en Angleterre.

Il y a, dans le discours, une omission ou deux dont je dois parler. On a mentionné l'exposition des pêcheries, et les honorables membres qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du Trône, ont parlé avec beaucoup d'admiration du succès de cette exposition et des triomphes que le Canada y a remportés. Mais il y a certains intérêts de nos pêcheries que l'on doit favoriser autrement que par les expositions.

Il existe dans un traité certaines clauses relatives aux pêcheries, clauses que l'on a dénoncées et qui doivent être abrogées bientôt. Je crois que si l'on eût parlé de la chose, et si l'on eût fait connaître à la Chambre l'intention du gouvernement à cet effet, et si l'on eût indiqué ce que le gouvernement avait fait dans le but de mettre fin aux clauses insérées dans le traité de Washington relativement aux pêcheries, cela aurait eu au moins autant d'importance que le paragraphe qui figure dans le discours du Trône. Il est parfaitement reconnu que pendant les deux ou trois dernières années, surtout, les États-Unis ont été notre principal marché au poisson, et il est très important que nous connaissions les résultats que devra produire l'abrogation de ces clauses relatives aux pêcheries. Il importe que le traité ne soit pas abrogé avant que l'on fasse des efforts sérieux dans le but de conclure des arrangements convenables, pour qu'il n'y ait pas de lacune, si la chose est possible. J'ajouterai qu'il est aussi très important—et la chose semble aujourd'hui plus avantageuse qu'autrefois—j'ajouterai, dis-je, qu'il est aussi très important que dans ces négociations, l'on ait le soin d'adopter un mode d'établir entre nous et nos voisins des relations commerciales plus libres que celles qui existent depuis quelque temps.

L'année dernière, l'honorable premier ministre a adopté le système de parler, dans le discours du Trône, des jugements du Conseil privé, et le ministère nous a fait voir un jugement rendu par ce haut tribunal. Cependant je regrette de constater, que cette année on a abandonné cette bonne habitude. Il y a quelques années, le gouvernement dont je faisais partie, trouvant une décision de la cour du banc de la reine du Bas-Canada en faveur du droit des provinces aux biens en déshérence, résolut de s'en tenir à cette décision, qui est conforme à l'opinion que j'entretiens au sujet des droits respectifs des provinces et de la Confédération, et en conséquence, nous n'avons fait alors aucun effort pour affirmer les droits de la Confédération.

Plus tard, cette décision fut confirmée par la cour d'appel de la province d'Ontario, et après avoir reçu cette sanction, la cause fut soumise à l'examen de l'honorable premier ministre. On résolut d'adopter une autre ligne de conduite. Centralisant, comme je l'ai souvent accusé de le faire, centralisant chaque fois qu'il en trouve l'occasion, cherchant toujours à donner au parlement et au gouvernement de la Confédération tous les pouvoirs qu'il peut leur donner, l'honorable premier ministre s'est dit: "Quoique le gouvernement qui nous a précédés ait adopté cette opinion, quoique les plus hauts tribunaux d'Ontario et de Québec l'aient aussi adoptée, nous les combattons et nous tâcherons d'assurer au gouvernement fédéral le droit aux biens en déshérence. Il s'est emparé de l'affaire; il a donné ces instructions à un avocat dont il a payé les honoraires; l'affaire a été portée